

D 250325-25

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2025

Date de mise en page : 31/03/2025

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIRIAT

Séance du 25 mars 2025

Sur convocation en date du 19 mars 2025, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 25 mars 2025 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Etaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle	MORAND Alexis	LACOMBE Annick
BLANC Jean Luc	BRUNET Myriam	CHEVILLARD Jean Luc
BURTIN Béatrice	JANODY Patrice	CHANEL Serge
JACQUEMET Rodolphe	CHATARD Kévin	VINIERE Michel
LAUPRETRE Patrick	BILLOUD Jean-Louis	VEUILLET Philippe
BONHOURE Paola	THERMET Laure	MARION Isabelle
MOREAU DE SAINT MARTIN Claire	PERDRIX Catherine	DAVID Magalie
TAPONARD Emmanuel	SCHUBERT Anja	JOSSERAND Raphaël

Etaient excusés :

Sandra MERLE a donné pouvoir à Philippe VEUILLET
 Meryl BURDY a donné pouvoir à Isabelle MARION
 Joséphine MAZUÉ a donné pouvoir à Annick LACOMBE
 Zahira BELQAID a donné pouvoir à Anja SCHUBERT

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Secrétaire de séance : Myriam BRUNET

MARCHES DE MAITRISE D'ŒUVRE ET DE TRAVAUX DE LA NOUVELLE MAIRIE : NOUVELLE ATTRIBUTION DU LOT 5

Entendu le rapport de M. Jean-Luc CHEVILLARD, Adjoint au Maire délégué aux bâtiments municipaux, urbanisme et droit du sol

Vu l'article L.2125-1 du code de la commande publique relatif aux techniques d'achat et visant en particulier la procédure de concours

Vu les articles R. 2162-15 à R. 2162-21 du Code de la commande publique relatifs au déroulement du concours

Vu les articles R.2162-22 et R. 2162-24 du Code de la commande publique relatifs à la composition du jury de concours

Vu les articles R. 2172-4 à R.2172-6 du Code de la commande publique relatifs au montant de la prime allouée

Vu l'article R. 2112-18 du code de la commande publique relatif à la rémunération de la maîtrise d'œuvre

Vu la délibération du Conseil municipal du 15 décembre 2020 relative au choix d'un programmiste pour définir le programme d'aménagement d'une nouvelle mairie.

Vu l'acte de gestion du Conseil municipal du 26 janvier 2021 indiquant le choix du cabinet Profils pour conduire la définition du programme d'aménagement d'une nouvelle mairie.

Vu la délibération du 25 mai 2021 validant les principes retenus pour l'aménagement d'une nouvelle mairie, la relocalisation provisoire des services municipaux ainsi que le scénario 4 comme base de travail pour approfondir le projet de nouvelle Mairie.

Vu la présentation du programme des travaux établis par le cabinet « PROFILS » pour la construction d'une nouvelle Mairie et dont le montant des travaux représente 2 600 000 € HT hors provisions, aléas et imprévus, pour un démarrage des travaux prévu en 2023 et une ouverture des nouveaux locaux en 2025.

Vu la délibération du 27 juillet 2021 approuvant le programme de construction de la nouvelle Mairie pour 2 600 000 HT hors provisions, aléas et imprévus autorisant l'organisation d'un concours restreint avec niveau de prestations esquisse + en vue de l'attribution d'un marché négocié de maîtrise d'œuvre relatif à la construction de la nouvelle Mairie, fixant à 3 le nombre maximum de candidats admis à concourir, prenant acte de la composition du jury avec voix délibérative

Vu la délibération du 26 avril 2022 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la nouvelle Mairie au groupement COMPOSITE Architectes avec un taux des honoraires arrêté à 14.53 % (mission de base + OPC) soit une somme provisoire d'honoraires de 414 105 € HT (mission de base + mission complémentaire) calculé sur le montant des travaux du dossier initial de concours s'établissant à 2 850 000 € HT.

Vu la délibération 23 mai 2023 validant l'APD de 3 432 739€ HT soit 4 119 286.8€ TTC hors option et un montant total avec option de 3 462 739€ HT soit 4 155 286.8€ TTC en intégrant les panneaux solaires, approuvant l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre avec un montant d'honoraires établi à 473 031.43€ HT auquel il convient d'ajouter la reprise des études en lien avec la diminution de la surface du sous-sol soit 9 300 € HT, soit un montant global de 482 331.43€ HT soit 578 797.72€ TTC

Vu la délibération du Conseil municipal du 12 décembre 2023 attribuant les marchés de travaux de la phase n°1 aux entreprises Juillard Environnement et DDTSL pour un montant de 199 005.20€ HT soit 238 806.24€ TTC

Vu la consultation de la phase 2 avec une mise en ligne sur le site marchespublics.ain.fr du 30 octobre 2023 au 4 décembre 2023

Vu le rapport d'analyse des offres de la phase 2 présenté par le maître d'œuvre le 15 décembre 2023 et la réception des nouvelles offres transmises suite à la phase de négociation ouverte avec les entreprises du 21 décembre 2023 au 12 janvier 2024

Vu l'avis de la Commission Consultative de la phase 2 MAPA du 17 janvier 2024 qui a notamment déclarés infructueux les lots n°20 : PANNEAUX SOLAIRES PHOTOVOLTAIQUES en raison de la réception d'une seule offre dépassant de plus les estimations du maître d'œuvre, ainsi que le lot n°21 : GEOTHERMIE en raison de l'absence d'offre

Vu la délibération du conseil municipal du 23 janvier 2024 attribuant les marchés de travaux de la phase n°2 pour un montant de 3 178 864.35€ HT soit 3 814 637.22€ TTC.

Vu la délibération du conseil municipal du 23 avril 2024 attribuant les marchés de travaux pour le lot 20 et 21 et noter que le coût des marchés de travaux s'élève à 69 443€ HT soit 83 331.60€ TTC. Soit un montant total de travaux de 3 447 312,55€ HT soit 4 136 775.06€ TTC

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 février 2025 approuvant les avenants de travaux et de maîtrise d'œuvre portant ainsi le nouveau montant des marchés de travaux compte tenu de ces avenants à 3 508 288.16 € HT soit 4 209 945.79€ TTC et le nouveau montant des marchés de maîtrise d'œuvre compte tenu de ces avenants à 487 843.43 € HT soit 585 412.12 € TTC.

1°/ NOUVELLE ATTRIBUTION DU LOT 5

Compte tenu du jugement du 12 février 2025 rendu par le tribunal de commerce de Bourg en Bresse prononçant la liquidation judiciaire de la société APEX,

Vu le courrier du 27 février 2025 du mandataire judiciaire Synergie indiquant que l'entreprise titulaire du lot 5 « ossature et charpente bois » ne sera pas en mesure d'exécuter les travaux de la nouvelle Mairie, dont le montant du marché est de 202 999.02 € HT soit 243 598.82€ TTC

Vu la nouvelle consultation du lot 5 mise en ligne sur le site marchespublics.ain.fr du 18 février 2025 au 5 mars 2025, avec un avis de pré information qui a été publié le 14 février 2025

Vu le rapport d'analyse des offres suivi de la procédure de négociation, et l'avis de la Commission Consultative MAPA du 12 mars 2025, proposant de retenir l'entreprise suivante :

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
GIROD MORETTI	185 000 €	222 000 €

Il est précisé que la défaillance de l'entreprise initialement retenue puis les démarches pour trouver une nouvelle société entraîneront un allongement du planning de réalisation des travaux d'au moins 6 semaines uniquement pour ce lot.

2°/ AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE

La nouvelle consultation lancée pour trouver une entreprise en mesure de réaliser les travaux prévus dans le lot 5 a nécessité de réaliser la nouvelle analyse des offres du LOT 05, gérer les interfaces et mettre au point techniquement le marché avec l'entreprise retenue. Un avenant permettant la prise en compte de ce temps de travail supplémentaire est demandé par la maîtrise d'œuvre dont l'état récapitulatif est le suivant :

Entreprise	Description des modifications	Montant avenant HT	Montant du marché HT avec avenant
Composite	Analyse des offres pour le lot 5 et mise au point du marché	750 €	490 543,43 €
Denizou		1 200 €	
DPI		750 €	
TOTAL HT		2 700 €	
TOTAL TTC		3 240 €	

Le nouveau montant des marchés de maîtrise d'œuvre compte tenu de ces avenants s'élève désormais à 490 543.43 € HT soit 588 652.12 € TTC.

Il est précisé que l'allongement de la durée de chantier se traduira également par un coût supplémentaire des missions OPC à finaliser ultérieurement en fonction du nombre de mois réellement impactés par cette situation.

D 250325-25

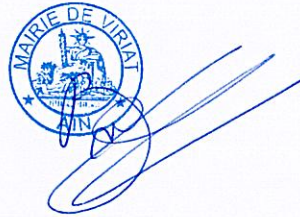
Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- attribuer le marché de travaux du lot n°5 à l'entreprise Girod Moretti pour un coût de 185 000 € HT selon les éléments présentés ci-dessus
- valider la proposition d'avenant au marché de maîtrise d'œuvre initial selon le tableau récapitulatif indiqué ci-dessus
- autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre des documents nécessaires

Le Maire,
Bernard PERRET

A blue circular official stamp of the Municipality of Viriat, AIN, is overlaid with a large, stylized blue ink signature.

Le Secrétaire de Séance,
Myriam BRUNET

A blue circular official stamp of the Municipality of Viriat, AIN, is overlaid with a large, stylized blue ink signature.